

CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de DUN

N° 107 09 10 2019

Le jeudi 04 novembre 2021

21 h 00

Salle du Conseil

Convocation du Conseil Municipal en date du 26/10/2021

Ordre du jour

- Acquisition d'un nouveau camion et souscription d'un financement,
- Convention pour le groupement de commandes entre la commune et l'AFAFAF concernant les travaux connexes à l'aménagement foncier Décision modificative n°1,
- Création d'un poste dans le cadre du dispositif parcours emploi compétence,
- Informations diverses.

Présents : Florent PAULY, Oriane CARBALLIDO, Alain CHAUCHE, Patrice FAURE RODRIGUEZ, Danielle MICHAUD, Catherine MICHEL, Daniel NADAL, Catherine PASCUAL, Alexis VARUTTI

Absents ayant donné pouvoir : Sébastien HARAUT, Eric PRZYBYL

Absents excusés : Gerard CANAL, Jean-Eric DAGORY

Absent : Etienne FRUH

Secrétaire(s) de la séance: Alain CHAUCHE

Délibérations du conseil

Acquisition d un camion et financement - 2021 046

M le Maire informe le Conseil municipal que le camion benne communal immatriculé 745 FW 09, acquis en juillet 1991, n'est plus réparable.

Il propose au Conseil Municipal l'achat d'un véhicule utilitaire désigné ci-dessous :

PEUGEOT BOXER 2.0l avec benne et coffre

Date de 1ère mise en circulation : 19 janvier 2018

Kilométrage : 112 500 kms

Prix avec carte grise : 23 180.00 euros

M le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter un financement au Crédit Agricole suivant la proposition :

Montant du prêt : 23 180.00

Durée : 7 ans

Taux fixe : 1.05%

Trimestrialité : 859.74 euros



Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'achat de ce camion auprès du fournisseur,
- **Autorise** Monsieur le Maire à valider la demande d'emprunt auprès du Crédit Agricole comme énoncé,
- **Dit** que le camion sera amorti sur une durée de 7 ans,

Vote pour : 11

Convention pour un groupement de commande entre la commune de Dun et l'AFAF de Dun concernant les travaux connexes à l'aménagement foncier - 2021 047

Monsieur le Maire explique que la commune de DUN et L'AFAF de Dun avec extension sur Limbrassac doivent procéder à des travaux connexes à l'aménagement foncier. Ces travaux consistent à de l'aménagement de chemins, de plantations et d'arrachage de bois et haies, à des aménagements hydrauliques.

Afin de réaliser des économies d'échelle, mais également de réduire les frais de procédure de marchés publics, il est envisagé de recourir à la mutualisation de leurs besoins dans le cadre d'une procédure commune de passation du marché public portant sur les travaux connexes de l'aménagement foncier.

Pour ce faire, il convient de constituer un groupement de commandes.

Pour valider ce groupement de commandes, Monsieur le Maire expose le projet de convention constitutive de groupement de commande pour la réalisation des travaux connexes à l'aménagement foncier entre la commune de Dun et l'AFAF.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et, décide :

- **D'approuver** la proposition de convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation des travaux connexes à l'aménagement foncier entre la commune de Dun et l'AFAF,
- **De donner** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour valider cette décision,
- **De donner** pouvoir à Monsieur le Maire, pour signer la convention.

Vote pour : 11



Décision modificative n°2 - 2021 049

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-3595.00	
6413	Personnel non titulaire	3000.00	
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	595.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2112 (041)	Terrains de voirie	578.00	
21318 (041)	Autres bâtiments publics	1540.00	
2031 (041)	Frais d'études		2118.00
TOTAL :		2118.00	2118.00
TOTAL :		2118.00	2118.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Vote pour : 11

Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences (PEC) - 2021 050

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 80 % pour l'Ariège.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.



La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 9 mois renouvelables et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : intervenant pour l'accessibilité aux services dématérialisés (aidant numérique) voir *fiche de poste jointe*.
- Durée des contrats : 9 mois,
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures,
- Rémunération : SMIC + 3%

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec POLE EMPLOI et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et décide :

- **DE CREER** un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : intervenant pour l'accessibilité aux services dématérialisés (aidant numérique) voir *fiche de poste jointe*.
- Durée des contrats : 9 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC + 3%.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

- **DIT** que cette dépense sera imputée sur le compte 64168 de la commune.

Vote pour : 11

Informations diverses

1 – Renouvellement CDD

Renouvellement du contrat de l'adjoint administratif pour une durée de trois ans.

2 - Renouvellement label d'art et histoire

Compte rendu de la réunion qui a eu lieu à ce sujet.

Organisation de 2 manifestations pour sensibiliser la population au renouvellement de ce label.

3 - Ecole de judo du pays d'Olmes

Cette association demande une salle pour pratique du judo pour 6 enfants de la commune.

Une demande d'informations complémentaires sera déposée à l'association.



FICHE DE POSTE INTERVENANT POUR L'ACCESSIBILITE AUX SERVICES DEMATERIALISEES OU AIDANT NUMERIQUE.

Pour faciliter le lien social avec les personnes subissant une fracture générationnelle, une inégalité géographique d'accès aux réseaux et services administratifs ou une fracture sociale et culturelle (E-administration et numérique.....)

SAVOIRS-FAIRE

- ✓ Connaissances informatiques
- ✓ Maitrise du Pack Office
- Connaissance des services dématérialisés (CAF-AMELI-POLE EMPLOI-France CONNECT-CPF- MUTUELLE-IMPOTS.GOUV...)
- ✓ Gérer les inscriptions et plannings - Gérer le matériel et les lieux d'accueil
- ✓ Accueillir les personnes – accueils individuels ou collectifs
- ✓ Expliquer le fonctionnement de l'espace numérique
- ✓ Ecouter et analyser les besoins
- ✓ Mettre en œuvre des solutions soit :
 - Facilitation de l'autonomie ou
 - aide à la réalisation des démarches
 - Aide à la création de boîtes mails
- ✓ Soutien à la recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, réponse à des offres)
- ✓ Initier aux sites utiles
- ✓ Initier des ateliers de découverte du web et des bases informatiques utiles aux démarches dématérialisées

SAVOIRS-ETRE

- ✓ Etre à l'écoute

- ✓ Etre disponible
- ✓ Etre pédagogue
- ✓ Etre un bon communicant
- ✓ Etre discret

L'exercice des missions de l'aidant numérique pourra se faire dans des espaces communaux ou en itinérance pour favoriser l'intercommunalité. Certaines plages horaires pourront être ouvertes le samedi.